

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29387**

Intitulé

Ramoneur (BM)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3002 - Bâtiment (Employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs, assimilés et cadres)

Code(s) NSF :

230r Entretien général des bâtiments

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le ramoneur :

- assure la supervision des chantiers et leurs exécutions, l'encadrement des équipes, l'encadrement financier des chantiers mais aussi les relations avec les différents acteurs impliqués (chauffagistes, assureurs, etc).
- organise les interventions des équipes de son entreprise en planifiant les tournées selon les chantiers, leurs ampleurs, les urgences et en y assignant les ressources adaptées (main d'œuvre et matériels).
- intervient sur tout ou partie des chantiers complexes (travaux sur des monuments classés de type châteaux ou sur des sites industriels sensibles comme les crématoriums par exemple, ou encore des installations de haute puissance...) et peut être mandaté par les compagnies d'assurance pour réaliser des expertises en cas de sinistre ou de malfaçon.
- alerte et informe les clients sur l'entretien des générateurs de chaleur, des conduits, de l'installation calorifère. Cette mission peut aller jusqu'à la consignation d'une installation non conforme et présentant des dangers pour la population (intoxication au monoxyde de carbone, feux, etc).
- gère l'entreprise de ramonage d'un point de vue financier, définit la politique commerciale et assure la gestion des ressources humaines.

Capacités attestées :

Domaine professionnel :

- Superviser l'analyse, le diagnostic des installations conséquentes et/ou complexes
- Définir l'organisation des chantiers de l'entreprise
- Diriger et suivre les réalisations des chantiers de ramonage de l'entreprise
- Réaliser les interventions complexes de ramonage
- Contrôler, clôturer les chantiers de ramonage, produire les documents y afférents (certificat de ramonage), conseiller le client sur son installation (entretien, conformité)
- Assister techniquement et sous son autorité, l'expert
- Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise et sur les chantiers de ramonage

Domaine managérial :

- Créer, reprendre et développer une entreprise de ramonage en mobilisant un réseau de partenaires et de professionnels institutionnels.
- Promouvoir l'entreprise de ramonage en élaborant une stratégie commerciale et en mettant en œuvre des actions commerciales et de communications adaptées.
- Analyser la santé financière de l'entreprise de ramonage, mesurer sa rentabilité et proposer des solutions correctives et/ou de développement de l'activité.
- Gérer les ressources humaines de l'entreprise de ramonage en respectant les principes de droit du travail.
- Former et accompagner l'apprenant dans le métier de ramoneur
- Echanger en langue étrangère dans l'exercice du métier de ramoneur

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le ramoneur exerce principalement en entreprise artisanale (entreprise possédant un code NAFA) de ramonage et/ou de fumisterie. Il peut également exercer l'activité de ramonage au sein d'une entreprise du bâtiment, elle aussi artisanale, appartenant au secteur de l'installation sanitaire et thermique (chauffagiste, plombier).

Le titulaire de la certification est un chef d'entreprise artisanale, un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, un gestionnaire ou un salarié en recherche de qualification et de reconnaissance de son savoir faire dans le domaine du traiteur organisateur de réception.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Réglementation d'activités :

Le métier de ramoneur est, selon la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 article 16.I, soumis à qualification.

Les règlements sanitaires départementaux fixent le nombre de ramonages devant être réalisés par an et peuvent préciser la qualification

des intervenants.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification de niveau III de ramoneur est accessible :

- aux titulaires d'un brevet technique des métiers de ramoneur-fumiste (niveau IV) OU
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau V dans le métier de ramoneur et justifiant d'une expérience en entreprise de 5 ans dans le métier (hors temps d'apprentissage) et ayant satisfait à un entretien de positionnement.

Après une formation

La délivrance de la certification repose sur un examen organisé par blocs de compétences.

Les blocs de compétences capitalisables :

- pour le domaine managérial : 6 blocs de compétences capitalisables
- Entrepreneuriat : évalué au moyen d'une étude de cas suivie d'un oral
- Commercialisation : évalué par une étude de cas et un oral en contrôle continu sur un argumentaire de vente
- Gestion économique et financière : évalué par une étude de cas
- Gestion des ressources humaines : idem
- Maître d'apprentissage : à l'oral au moyen de l'analyse d'une situation d'apprentissage
- Langue étrangère professionnelle (anglais) : à l'oral à partir d'un texte économique et/ou professionnel tiré au sort

Pour le domaine professionnel : 2 blocs de compétences capitalisables

- Diriger les chantiers de ramonage - étude technique avec réalisation d'un dossier
- Réaliser des interventions complexes - pratique professionnelle

Le brevet de maîtrise de ramoneur est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne requise à chacun des blocs de compétences.

Il n'y a pas de pondération entre les blocs de compétences.

La délivrance de la certification repose sur un examen organisé par blocs de compétences :

- compétence professionnelle
- compétence entrepreneuriale
- compétence commerciale
- compétence gestion financière et économique d'une entreprise artisanale
- compétence gestion des ressources humaines
- compétence formation et accompagnement du jeune en apprentissage (maître d'apprentissage)
- langue étrangère professionnelle (anglais généralement).

La validation est modulaire, elle repose sur du contrôle continu et sur des épreuves terminales définies au plan national.

Le Brevet de maîtrise de ramoneur est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à chacun des modules managériaux et 12 sur 20 aux modules professionnels, sans note éliminatoire. Il n'y a pas de pondération entre les modules. Le bénéfice des blocs acquis peut être conservé 10 ans.

La validation des acquis de l'expérience

La délivrance de la certification repose sur la production d'un dossier de preuves et sur un entretien avec un jury VAE.

Le dossier de preuves du candidat est organisé par domaine de compétences professionnelles et managériales, organisé par blocs de compétences identiques à ceux de la formation.

Pour qu'un domaine de compétences soit validé, il faut que le candidat ait obtenu un score minimum conforme au niveau pré-établi au niveau national.

La délivrance de la certification repose sur la validation des différents domaines de compétences.

Le bénéfice des composantes acquises est permanent.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29387 - Intervenir sur les chantiers complexes ou à la demande d'un expert en assurance</p>	<p>Compétences ou capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diriger et/ou réaliser les interventions ou parties d'interventions nécessitant des compétences techniques spécifiques - procéder à l'expertise technique d'un chantier et/ou d'un sinistre à la demande d'un expert <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Pratique professionnelle : 8 heures max.</p> <p>Cette épreuve a pour objectif de vérifier la capacité du candidat à appréhender correctement des chantiers, à organiser le travail, à gérer une équipe et à réaliser un ramonage de qualité.</p> <p>L'épreuve se déroule sur un chantier de ramonage choisi par la commission de choix de sujets. Le candidat est assisté d'un ou plusieurs collaborateurs</p> <p>Le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectuer une analyse du chantier - Estimer le temps de travail - Réaliser le devis - Répartir le travail en fonction des compétences de l'équipe - Organiser et vérifier le travail du ou des collaborateur(s) - Effectuer tout ou partie des travaux de ramonage sur une installation complexe - Effectuer les contrôles nécessaires et suffisants de fonctionnement et de sécurité de l'installation - Etablir les documents d'usage, y compris le diagnostic « conduit de fumée » - Réaliser le rapport d'intervention complet et précis
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29387 - Gérer financièrement l'entreprise de ramonage lors de la création, du rachat ou du développement de l'activité</p>	<p>Compétences ou capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer le dossier financier de l'entreprise à destination des partenaires extérieurs (banquier, société de cautionnement mutuel,...) - justifier et/ou expliquer la stratégie de l'entreprise au moyen des comptes de résultats et des bilans sur les derniers exercices - élaborer un plan de financement réaliste à destination du banquier, et négocier un prêt, des facilités de trésorerie - identifier les indicateurs de la santé financière de l'entreprise et les utiliser comme caution auprès des donneurs d'ordre, des financiers - piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise de ramonage <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A l'écrit : Sous la forme d'une étude de cas, le candidat réalisera une analyse de la situation financière d'une entreprise à partir de ses documents comptables et devra définir si le projet de reprise ou le projet du dirigeant est viable et sous quelles conditions.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29387 - Créer, développer une entreprise de ramonage</p>	<p>Compétences ou capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ancrer son projet de création, de développement dans la réalité fiscale, sociale et juridique du secteur du bâtiment - identifier et actionner les leviers d'aide (outils & structures) financiers et administratifs - construire un argumentaire, une présentation, une storytelling pour défendre son projet dans le registre adapté à ses interlocuteurs (banquiers, fournisseurs d'équipement, assureurs...) <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A l'écrit : A partir d'un dossier constitué de textes d'actualité à caractère économique et/ou réglementaire et/ou social (le statut d'auto-entrepreneur, les zones franches, le statut de conjoint-collaborateur,...) le candidat devra analyser l'ensemble de ces documents avant d'en mesurer l'impact éventuel sur son secteur d'activité, sa branche, son entreprise.</p> <p>Son point de vue, devra être argumenté et illustré d'exemples issus de son expérience.</p> <p>A l'oral : Le candidat porte une analyse sur sa production écrite et apporte tout élément complémentaire en lien avec le thème lui paraissant pertinent pour le secteur du ramonage</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29387 - Communiquer sur son métier en langue anglaise</p>	<p>Compétences ou capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter l'entreprise et son activité en langue étrangère - conduire une négociation technique et commerciale en langue étrangère <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A l'oral : Le candidat tire au sort un texte court en anglais d'ordre économique ou en lien avec son activité de ramoneur</p> <p>Il doit se présenter, présenter son projet professionnel et s'exprimer sur le texte.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29387 - Commercialiser les prestations de ramonage</p>	<p>Compétences ou capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir une offre lisible à destination des particuliers sur le segment des travaux de ramonage et/ou de fumisterie - élaborer une offre de contrat d'entretien périodique de ramonage et de diagnostic des installations - définir et mettre en œuvre le plan d'actions commerciales - déterminer la politique tarifaire applicable aux produits et aux prestations - encadrer les ventes et l'après-vente des prestations <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A l'écrit : A partir d'une étude de cas, exposant la situation commerciale, la concurrence et le marché d'une entreprise, le candidat analysera la situation commerciale de l'entreprise et formulera une stratégie commerciale et de communication réaliste et en lien avec les ambitions de son dirigeant</p> <p>En contrôle continu : Après une préparation écrite, le candidat développera à l'oral un argumentaire de commercialisation de prestations ou d'installation de ramonage</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29387 - Gérer les ressources humaines de l'entreprise de ramonage dans le respect des principes de droit du travail</p>	<p>Compétences ou capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les besoins en compétences de l'entreprise - rédiger une offre d'emploi, une définition de poste en CDI, en CDD, en intérim - établir la liste des tâches et la fiche de poste du nouvel embauché. - contractualiser la collaboration dans le respect de la convention collective du bâtiment et des travaux publics. - analyser et améliorer l'organisation du travail sur les chantiers - diriger les équipes de l'entreprise de ramonage <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A l'écrit : Sous la forme d'un cas décrivant l'organisation RH d'une entreprise de ramonage, le candidat analysera l'efficacité de la structure et préconisera des axes d'amélioration, qu'il chiffrera et déclinera en solutions opérationnelles.</p>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29387 - Superviser, contrôler et suivre techniquement les chantiers de ramonage</p>	<p>Compétences ou capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser le type et la complexité des interventions de ramonage demandées par les clients - rédiger et faire évoluer le document unique - rédiger, mettre en application et surveiller l'application du PPSPS - analyser et interpréter les éléments du diagnostic des installations calorifères - planifier les interventions des chantiers de ramonage de l'entreprise - assurer l'accompagnement technique des collaborateurs lors de la réalisation des chantiers - contrôler l'avancement et les conditions de réalisation des travaux des différents chantiers de l'entreprise - contrôler les réalisations avant et après mise en service des installations complexes ou spécifiques - organiser l'élimination des déchets dans un souci de maîtrise des impacts environnementaux - réaliser le bilan financier et établir les différents dossiers de fin de chantier <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Etude technique (gestion de production) : 6 heures maximum Cette épreuve est destinée à vérifier la capacité du candidat à maîtriser et à optimiser la gestion de la production en réalisant l'étude complète d'un chantier.</p> <p>A partir d'un dossier présentant l'entreprise de ramonage (forme juridique, implantation, clientèle, équipements, personnel, activités et ventilation de ces dernières), et le besoin client, le candidat devra établir le dossier d'étude et de réalisation comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic de l'installation, - le détail des calculs, le cas échéant, - le choix argumenté, le descriptif des techniques utilisées et les procédures de sécurité à mettre en place, - le devis descriptif et le devis quantitatif, - la nomenclature de l'outillage, - le choix argumenté du personnel mobilisé, - l'organisation prévisionnelle du chantier et l'estimation des temps de réalisation - la procédure de gestion des déchets mise en place, - une évaluation du prix de revient du chantier

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 29387 - Former et accompagner l'apprenant (maître d'apprentissage)	<p>Compétences ou capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les besoins en compétences de l'entreprise - rédiger une offre d'emploi, une définition de poste en CDI, en CDD, en intérim - établir la liste des tâches et la fiche de poste du nouvel embauché. - contractualiser la collaboration dans le respect de la convention collective du bâtiment et des travaux publics. - analyser et améliorer l'organisation du travail sur les chantiers - diriger les équipes de l'entreprise de ramonage <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A l'écrit :</p> <p>Sous la forme d'un cas décrivant l'organisation RH d'une entreprise de ramonage, le candidat analysera l'efficacité de la structure et préconisera des axes d'amélioration, qu'il chiffrera et déclinera en solutions opérationnelles.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	<p>Tous les travaux font l'objet d'une double correction. Les présidents de jurys particuliers et les correcteurs des modules interprofessionnels remettent les procès verbaux de correction, au jury général.</p> <p>Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du métier considéré, - un représentant de la DIRECCTE (si possible), - un inspecteur d'académie ou un conseiller de l'enseignement technologique, - des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation, - les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin. Le nombre de personnes composant le jury est au minimum de 6 mais il est surtout fonction du nombre de candidats. <p>Les délibérations font l'objet d'un procès verbal signé par le président du jury général.</p> <p>Les résultats sont proclamés par le jury général. Le jury général est souverain.</p>
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X

Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Ramoneur (BM)" avec effet au 01 juillet 2017, jusqu'au 21 décembre 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

info@apcma.fr

<http://www.artisanat.fr>

Lieu(x) de certification :

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) : Île-de-France - Paris (75) [www.artisanat.fr]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Chambre de métiers d'Alsace

Espace européen de l'entreprise

30 avenue de l'Europe

67000 Strasbourg

Historique de la certification :